

DANS LA RÉGION

MANCHE

UNE CAMIONNETTE CAPOTE

Deux femmes sont blessées

CHERBOURG, 5 août (de notre rédaction) :

Un grave accident s'est produit hier à la fin de l'après-midi dans la côte qui mène à Omonville-la-Rogue. Une camionnette conduite par M. Vovard, négociant rue H. de Tocqueville, a fait un tête à queue puis chaviré. M. Vovard faisait le tour de la Hague avec sa famille. Il était accompagné de sa femme, de sa belle-sœur et de la fille de celle-ci, une enfant de 14 ans. Dans des circonstances encore mal connues, M. Vovard freina brusquement dans la descente. Il avait plu, la route était humide et glissante ; la camionnette fit un tête à queue et se renversa dans le fossé.

Plusieurs autos survinrent dont les occupants s'empressèrent de porter secours à M. Vovard et à sa famille qui se trouvaient coincés sous le véhicule. On les dégagna. Ni M. Vovard, ni sa femme n'étaient grièvement atteints mais leurs belle-sœur et nièce semblaient sérieusement blessées. La fillette qui fit preuve d'un rare courage, avait la main droite écrasée et une plaie très profonde au genou droit. Elle perdait son sang en abondance. Sa mère était, elle aussi, blessée à la main droite et aux doigts dont l'ampputation semblait nécessaire.

Les blessés furent transportés à l'hôpital Pasteur, par M. Varin, cordonnier rue de la Paix. Les docteurs Lempérière et Guillouet furent appelés aussitôt.

Un homme d'équipe broyé entre deux wagons

AVRANCHES, 5 août (De notre correspondant particulier) : Hier matin, vers 8 heures, alors qu'on procédait à la formation du train de marchandises numéro 4446 devant se diriger vers Argentan, M. Péron Christophe, 26 ans, père d'un enfant de deux ans, fut pris entre deux rames et coincé entre deux tampons de wagons.

Il expira sur le coup, ayant une fracture de la colonne vertébrale. Ses camarades, surpris de ne pas le revoir, accoururent aussitôt et ne purent que constater le décès.

Il s'agissait de M. le Chef de Gare, lequel avait la jeune femme qui habite Le Mesnil-Drey.

Le gendarmier de La Haye-Pesnel est livré à une enquête ainsi que les inspecteurs et ingénieurs de la traction.

Le docteur Roquet fit les constatations nécessaires. Le Parquet a été également prévenu.

Nous présentons à la famille nos bien sincères condoléances.

UNE AUTO SE JETTE CONTRE UN PLATANE

Trois blessés

MORTAIN, 5 août (de notre correspondant) :

Hier, dans l'après-midi, M. Gouéard Armand, chef de dépôt principal aux chemins de fer de l'Etat au Havre, accompagné de sa femme et de son fils, venant de Saint-Hilaire, se dirigeait sur Mortain, en suivant la route nationale 177. Au lieu dit « La Croix des Sept-Cœurs », au moment d'effectuer le virage, l'automobile qui roulait à une vitesse de 40 à l'heure, vint se jeter sur un platane en bordure de la route.

Le conducteur fut blessé à la poitrine par le volant qui fut brisé dans le choc, et eut diverses coupures à la tête et au genou. De plus, il se plaint de douleurs dans le côté. Quant aux deux autres occupants, ils en furent quittes avec la peur et quelques blessures sans gravité.

Les blessés furent conduits à l'hôtel de la Poste, à Mortain, et la voiture, qui avait tout l'avant brisé, dut être remorquée vers un garage de la ville.

ORNE

UN ENFANT BLESSÉ PAR L'EXPLOSION D'UNE CARTOUCHE

FLERS, 5 août (de notre correspondant) :

Le jeune Collas Robert, 14 ans, s'amusa, jeudi dernier, avec ses camarades de la colonie de vacances de Ronfeugay à brûler des débris, quand un éclatement subit se produisit. Une cartouche s'était trouvée mêlée par mégarde au tas d'ordures. Quelques plombs atteignirent le jeune Collas, qui fut conduit de suite à l'hôpital de Flers, où il reçut les soins que nécessitait son état.

Hâtons-nous d'ajouter que les blessures ne présentent aucun caractère de gravité et que l'enfant a réintégré dans la soirée d'hier le toit paternel, à Saint-Georges-des-Groselliers.

CULTIVATEURS. ÉLEVEURS. MARCHANDS

avant de conclure vos marchés, lisez nos « DÉPÊCHES COMMERCIALES ET AGRICOLES » spécialement de la « VILLETTE », les « FOIRES ET MARCHÉS DE LA RÉGION », les « HALLES CENTRALES » de Paris.

CÔTES-DU-NORD

Une réparation solennelle à Mellionnec

Un soldat avait été fusillé par erreur



Les autorités devant la mairie, pendant la « Marseillaise »

MELLIONNEC, 5 août (De notre envoyé spécial) : Il y a vingt ans, au mois de juillet 1914, vivait à Mellionnec, dans le canton de Gouarec (Côtes-du-Nord), un modeste ménage de cultivateurs.

L'exiguité de la petite ferme ne suffisait pas à épuiser l'activité du mari, François Laurent, qui allait en journées dans les fermes voisines. Deux garçons nés également cet intérieur quand, brusquement, sonna le tocsin qui jeta l'angoisse et la consternation dans toute la France. C'était la mobilisation, c'était la guerre.

Laissant sa faucille, embrassant les siens pour la dernière fois, hélas ! François Laurent, comme tous les autres, alla défendre la frontière menacée. Il était timide, mais son regard était limpide, franc et honnête. Son langage était celui des Celtes antiques : il ignorait la langue de cette France qu'il défendait.

Dans les rangs du 247^e R. I., il était en premières lignes, dans le secteur de Souain, au mois d'octobre 1914, lorsqu'il fut blessé d'une balle à la main gauche. Son capitaine l'autorisa à se rendre au poste de secours pour s'y faire panser. Ce poste l'évacua sur l'hôpital de Châlons. Là, le docteur Buy l'examina et conclut à une mutilation volontaire. Laurent fut traduit devant le conseil de guerre, condamné à mort, fusillé.

Tel est le drame qui a meurtri le cœur d'une pauvre femme et de deux enfants, qui ont grandi et qui sont aujourd'hui deux jeunes gens d'une vingtaine d'années.

LA REHABILITATION

Jamais, à Mellionnec, on n'a douté du patriotisme et de l'innocence de François Laurent. La meilleure preuve de la conviction profonde de ses concitoyens, elle est inscrite en lettres d'or sur le granit du monument aux morts qui se dresse au chevet de l'antique église. A sa place, en effet, au milieu de ceux de ses camarades, brille le nom de François Laurent. Mais cette innocence, il fallait l'établir et la manifester avec éclat.

La culpabilité de Laurent fut-elle jamais établie ? Écoutons d'abord le témoignage de son capitaine :

« Le soldat Laurent fut blessé à la main au cours d'une vive fusillade. Dans la nuit du premier au 2 octobre 1914, on me rendit compte de sa blessure. Je lui fis dire d'aller au poste de secours. Quelques semaines plus tard, j'appris que Laurent avait été fusillé. Aucune enquête ne fut faite à ma compagnie. Je n'ai porté aucune plainte, aucune punition. Je ne sais rien. »

Et le capitaine ajoute :

« Laurent a-t-il été poursuivi pour abandon de poste ? Je l'aurais autorisé à se rendre au poste de secours. Reste à savoir si, après son départ de la compagnie, Laurent n'a pas failli ; s'il a reçu l'ordre de revenir et ne l'a pas exécuté ; s'il n'a pas aggravé sa blessure. Il ne savait pas les français. Que pouvait-il faire, sinon se laisser guider ? »

Comment alors et pourquoi Laurent a-t-il pu être fusillé ? Voici les explications du docteur Buy, qui avait conclu à une mutilation volontaire :

« Toute blessure à la main, a-t-il avoué devant la Cour spéciale de justice militaire, était considérée par moi, comme mutilation volontaire. Si donc il n'y avait pas une note d'un chef indiquant le contraire, je délivrais des certificats polygraphiés sur lesquels il était souligné qu'il y avait présomption de « mutilation volontaire ».

C'est ainsi que François Laurent fut froidement sacrifié.

Ce sera la gloire de Louis Plateau, de la direction de l'Union Fédérale, d'avoir prouvé son innocence.

LA REPARATION SOLENNELLE

Cette innocence établie, restait la réparation solennelle du préjudice subi par lui, par son épouse, par ses fils.

Cette réparation a eu lieu hier au bourg de Mellionnec.

Dès le matin, le temps était nuageux et incertain. De tous les points des Côtes-du-Nord et aussi du Morbihan tout proche, et du Finistère, les autos et les cars, contournant les collines ar rondies et dénudées, ou les champs se découpent rectangulaires, amenaient dans le bourg perché sur les hauteurs la grande foule, dans laquelle dominaient les anciens combattants.

Dans l'église, pauvre et vétuste, M. le recteur célébra la messe pour le repos de l'âme de François Laurent. Au milieu, le catafalque est dressé. Un à un les paroissiens, en entrant, l'aspergent d'eau bénite.

Dehors, il pleut ; le vent souffle ; la foule, de plus en plus dense, attend... Soudain, l'auto de M. le Préfet des Côtes-du-Nord s'arrête devant la mairie. Le chef du département est salué par les autorités : M. Le Trocquer, sénateur, ancien ministre ; M. Meunier, sénateur et président du Conseil général ; M. de Kérouartz, député ; M. Guiraud, sous-préfet de Guingamp ; M. du Lau, conseiller général de Gouarec ; M. Rault, conseiller d'arrondissement ; M. Le Nestour, maire de Mellionnec ; son conseil municipal ; M. Courtel, président départemental de l'Union Fédérale ; M. Le Guen, principal organisateur de la fête, etc...

La musique de Rostrenen, dirigée par M. Painsar, joue la Marseillaise et le cortège se forme pour se rendre au Monument aux Morts.

Après le chant du Libera, M. Courtel, remet le drapeau à la section d'U. F. de Mellionnec.

Le cortège se forme à nouveau et la foule entoure l'estrade dressée sur la place principale du bourg.

Au premier rang, au milieu des autorités, on remarque, modestes et émus, la veuve de François Laurent et ses deux fils.

Il pleut toujours... Lecture est donnée du jugement de réhabilitation. Des discours sont ensuite prononcés par M. Le Nestour, maire de Mellionnec ; par M. Rault, conseiller d'arrondissement ; par M. Le Treis, maire de Gourin, qui parle au nom des Fédérations de l'U. F. du Finistère et du Morbihan ; par M. de Kérouartz, député, qui parle au seul titre d'ancien combattant ; par M. Courtel, président de la Fédération U. F. des Côtes-du-Nord ; par M. Plateau, délégué du Conseil d'Administration de l'Union Fédérale et défenseur de Laurent ; par M. Meunier, président du Conseil général ; et enfin par M. Rosney, préfet des Côtes-du-Nord.

Tous les orateurs, avec plus ou moins de fougue ou de modération, suivant le tempérament et la mentalité de chacun, exprimèrent leur indignation ou leurs regrets de l'erreur terrible dont fut victime François Laurent, s'apitoyant sur le sort infiniment digne de commisération de sa veuve et de ses enfants et demandant que fût fait tout ce qui est humainement possible pour empêcher la guerre, ce fleau qui crée de telles situations.

LE BANQUET

A midi, un banquet d'environ 600 couverts fut fort bien servi.

M. le Préfet des Côtes-du-Nord, ayant à sa droite Mme veuve Laurent, le président, il était entouré des personnalités que nous avons déjà citées.

Des toasts furent prononcés par M. le Maire de Mellionnec ; par M. Meunier ; par M. le Préfet, et par M. Plateau, qui tint à dire combien il était touché du beau geste de Mme Laurent qui, malgré ses très modestes ressources, lui a fait accepter une magnifique chronomètre.

Très ému, M. Plateau embrassa la brave femme, aux applaudissements de toute la salle.

Ce beau geste marqua la fin du repas.

Des troubles, on ne peut pas dire qu'il y en eut. Seuls trois jeunes gens imberbe crièrent : « Breiz Atao », en entendant M. Courtel évoquer, à la fin de son discours, la mémoire de M. Briand. Ils furent d'ailleurs cueillis immédiatement et dirigés sur Rostrenen dans une camionnette.

Malgré le mauvais temps, ce fut donc hier une belle journée, qui fera date dans les annales de Mellionnec.

Mais surtout une pauvre femme et deux jeunes gens, après vingt ans d'une humiliation imméritée, pourront lever la tête. L'honneur de leur nom est sans tache.

Henry JOUNEUX.

A Pontivy, une auto dérape et s'écrase contre un arbre

Un mort et un blessé

PONTIVY, 5 août (de notre correspondant) :

Hier soir, vers 18 heures, M. Marcel Daniel, 32 ans, boucher, rue du Fil, à Pontivy, revenait de Cléguerec dans son auto, lorsque, non loin de l'embranchement de Porrol, la voiture dérapa sur la chaussée bombée et rendue glissante par la pluie, et alla s'écraser contre un arbre, à hauteur de la portière droite avant.

Le conducteur subit un choc terrible et fut très grièvement blessé. Il fut transporté à l'hôpital de Pontivy, où il est décédé.

Dans l'auto se trouvait également Mlle Bellec, institutrice à Cléguerec, et dont les parents habitent Noyal-Pontivy. Elle fut, elle aussi, sérieusement blessée et hospitalisée.

L'auto est absolument hors d'usage. M. Daniel laisse une veuve et trois petits enfants, à qui nous offrons nos très sincères condoléances.

LOIRE-INFÉRIEURE

Le cambriolage de la bijouterie Gaucher à Guérande

La police mobile enquête



La bijouterie de M. Gaucher, rue Saint-Michel

SAINT-NAZAIRE, le 5 août (de notre rédaction) :

M. le commissaire divisionnaire Peyrouse, accompagné de deux inspecteurs, est arrivé dimanche à midi, à Guérande. Après un rapide déjeuner, les enquêteurs se sont rendus au domicile de M. Gaucher, rue Saint-Michel, et ont recueilli les déclarations du commerçant, que nous avons déjà reproduites dans notre numéro d'hier.

Des traces de pas ont été relevées soigneusement. Les empreintes digitales laissées sur les meubles n'ont pas paru intéresser outre mesure les policiers ; les marques d'espadrilles correspondent parfaitement aux indications enregistrées à La Roche-Bernard, à Herbignac et dans maints autres endroits. Il s'agit donc des mêmes cambrioleurs qui ont opéré en Basse-Bretagne, en Bretagne, en Vendée et en Anjou.

Les inspecteurs ont calculé que le cambriolage de la bijouterie, à Guérande, était le cinquante et unième fait de ces mystérieux automobilistes, qui se présentent, paraît-il, marchands ambulants. En ajoutant à ce chiffre les deux opérations d'Herbignac signalées par nous hier, on parvient jusqu'à présent au total impressionnant de cinquante-trois vols qualifiés.

Un seul de ces exploits est de nature à conduire ses auteurs devant la Cour d'Assises. Il est certain que les bandits jouent gros jeu. Il faut admettre qu'ils se déplacent avec une rapidité foudroyante. On les a vus tour à tour à Ploërmel, à Rennes, à Reçon, à Nozay, à Châteaubriant, à La Roche-Bernard, à Herbignac, à Ancenis. Les infatigables gendarmes qui ont pour mission de les arrêter ne disposent même pas de la moitié des moyens dont jouissent ces véritables acrobates.

A 15 h. 30, M. Peyrouse et ses collaborateurs, ont pris la direction d'Herbignac, où ils ont complété leurs informations.

LA LISTE DES BIJOUX DEROBES

Nous avons communiqué une première liste de bijoux dérobés à la bijouterie de la rue Saint-Michel, à Guérande. Cette liste était forcément incomplète. Après un examen plus attentif, M. Gaucher a pu nous commu-

iquer une nouvelle liste. Il lui a été volé 35 boucles d'oreille en or, 84 bagues en or, 9 colliers en or, 10 montres-bracelets en or (pour hommes), 30 montres-bracelets en or (pour dames), un plateau de bijouterie contenant 10 bagues en or d'une valeur totale de 1.700 francs, 3 plateaux marque Oriat, des montres-bracelets et des montres de poche en quantité encore ignorée, deux carnets de timbres-poste de 50 centimes, 120 francs placés dans le tiroir du comptoir, et de nombreux autres bijoux qu'on est en train de repérer.

M. Gaucher fera ce matin un inventaire complet de toutes ces marchandises. Il établira une liste minutieusement détaillée, qui sera aussitôt transmise à la police mobile.

A QUELLE HEURE LES CAMBRIOLEURS ONT-ILS OPÉRÉ ?

Des derniers renseignements recueillis, il résulte que le cambriolage de la bijouterie Gaucher a été commis entre 2 h. 30 et 3 h. 30. En effet, Mme Lemonnier, demeurant rue des Templiers, qui avait aperçu de sa fenêtre les malfaiteurs, vers 1 h. 30, a indiqué l'heure ancienne. Il faut donc ajouter soixante minutes de plus. Cela nous porte à 2 h. 30, comme nous l'avons dit. La chose, ainsi, est plus logique. Elle permet d'accréditer les dires de Mme Nigier, à Herbignac, qui elle, a entendu l'auto des voleurs à 2 heures du matin exactement. Du bourg d'Herbignac à Guérande, il y a 15 kilomètres. La distance peut être franchie aisément en auto en moins de trente minutes.

Les gendarmes de Guérande cherchent à savoir la direction prise par l'étrange automobile et ses non moins étranges occupants.

Certaines personnes croient pouvoir affirmer que les cambrioleurs ont fait un court séjour à Saint-Nazaire. Nous publions cette information sous toutes réserves.

M. le commissaire Pacaud, de permanence en ce dimanche 5 août, n'a pu nous donner aucun renseignement sur ce point. Quoi qu'il en soit, l'enquête, à l'heure présente, n'a pas permis de retrouver la trace des fugitifs.

Deux agents de police à motocyclette se jettent contre un mur

L'un d'eux était, hier soir,
dans le coma

NANTES, 5 août. — (De notre Rédaction) :

Hier, dans la soirée, un grave accident s'est produit à la sortie du bourg de Montbert.

Deux agents de police, MM. Norbert et Véronneau, étaient allés se promener sur la même motocyclette, dans cette localité.

Ils revenaient de voir leur famille, lorsqu'à un certain endroit de la route ils trouvèrent celle-ci encombrée par des automobiles. Néanmoins, ils purent passer, mais il y avait devant eux un groupe d'enfants.

Comme ils roulaient à vive allure, ils obliquèrent brusquement pour éviter ces enfants et c'est alors qu'ils allèrent se jeter contre un mur.

L'agent Norbert fut relevé grièvement blessé, à tel point qu'hier soir, après avoir été amputé d'une jambe, il se trouvait encore dans le coma, à l'Hôtel-Dieu. Quant à l'agent Véronneau, atteint de trois blessures, il était dans un état grave, mais qui ne semblait pas mortel.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

Le Temps qu'il fait

Le 6 août : saint Sixte.

Le soleil se lève à 5 h. 30 et se couche à 20 h. 22.
La lune se lève à 1 h. 14 et se couche à 18 h. 28.
Nouvelle lune le 10, à 9 h. 46.

Température maxima du 4 : Marseille (Marignane), Perpignan 23, Rennes, Nantes 22, Valenciennes, Royan (La Coube), Bordeaux, Biarritz, Nancy 21.

HEURES DES MARÉES

	M.	Hrs	S	Hrs
	(h.)	ds	(h.)	ds.
Cherbourg	5.59	46.5	13.33	49.
Granville	4.20	37.5	16.46	103.
St-Malo	4.2	37.5	16.39	93.
St-Brieuc	3.52	30.5	16.28	86.
Palmpol	3.44	21.5	16.20	80.
Brest	1.59	60	14.33	63.
Lorient	1.51	36	14.24	38.5
Vanles	4	36	16.33	38.5
Sables-d'Olonne	2.16	36.5	14.42	38.5
La Rochelle	2.7	43.5	14.35	45.5
Saint-Nazaire	2.16	38	14.42	40

Evolution probable de la situation jusqu'au 5 août à 18 heures : Le 5, à 17 heures, une baisse de 12 mbs. s'étendra des Pays-Bas à la Gascogne et intéressera l'Allemagne - 3 à - 8 mbs. ; l'Ecosse, l'Angleterre et l'extrême-ouest de la France - 3 à 5 mbs. Une hausse intéressera l'Irlande et l'Irlande + 3 mbs. ainsi que le sud de l'Italie + 3 mbs. Un système nuageux lié à la baisse ci-dessus et qui aborde actuellement l'Irlande, la Bretagne et le nord-ouest de l'Espagne, traversera toute la France de l'ouest à l'est au cours des 30 heures à venir.

Probabilités pour la journée du 6 août

Vents : Dans la moitié est secteur sud modérés, passant à S.-O. modérés et irréguliers ; dans la moitié ouest secteur S.-O. modérés à assez forts et irréguliers.

État du ciel : Dans le sud et le S.-E. ciel demi ou trois-quart couvert avec éclaircies ; quelques orages par places ; dans la moitié ouest ciel trois-quart ou entièrement couvert avec pluies intermittentes, averse ou orages ; ailleurs ciel couvert avec pluies devenant trois-quart couvert avec averse.

Température : Dans toute la France en baisse sur la veille.

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Recrutement, suris d'incorporation, réforme, pensions, etc. S'adresser à Ramus, Ouest-Eclair, Rennes Joindre 1 fr. en timbres-poste pour la réponse